

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 04 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	04 oct. 2023	04 oct. 2023
<p>Commentaires : Pendant que la mentor en assurance de la qualité prend les ratios, la mentor en assurance de la qualité à remarquer 4 enfants manger leur collation a la table sans éducatrice en vue. Le mentor en assurance de la qualité à attendu environ 2 minutes quand la mentor a remarqué que le membre du personnel éducatif était dans la salle de toilette qui est dans la salle de classe pour aider un enfant avec la porte de fermer qui empêchait le membre du personnel éducatif de surveiller les enfants qui mangeait. La mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'exploitante sur l'importance que le ratio soit respecté en tout temps, et encore plus important de surveiller, les enfants, quand ceux-ci mangent afin de mieux intervenir advenant qu'un enfant s'étouffe en mangeant. La mentor en assurance de la qualité recommande que si l'éducateur doit aller aider un enfant dans la salle de toilette de laisser une ouverture dans la porte grande assez pour être capable de surveiller les enfants en même temps. La lacune est maintenant conforme.</p>			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	06 oct. 2023	
<p>Commentaires : 6 bouteilles d'eau et 6 sacs a dos, ne portent pas d'étiquette contenant le nom de l'enfant. Tout effet personnel doit contenir une étiquette contenant le nom de l'enfant.</p>			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	06 oct. 2023	
<p>Commentaires : 3 boîtes à dîner ne contenaient pas d'étiquette avec le nom de l'enfant. Toute nourriture emportée de la maison doit contenir une étiquette avec le nom de l'enfant.</p>			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Les dossiers des enfants renferment
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

La mentore en assurance de la qualité a observé la collation et les jeux libres dehors. La mentor en assurance de la qualité a aussi observé les enfants manger le dîner. Des interactions positives entre les membres du personnel éducatif et les enfants ont été observées.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2023

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2023

Date